

SAINT JULIEN LABROUSSE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 06 AVRIL 2018

Présents : Mmes FOURET Magali, BALTASSAT Francine, TESTARD Annie, Ms CROS Christian, LADREYT André, PRAMAYON Jean Pascal, MICHEL Didier, MAZOT Hervé, LUQUET Roland.

Absente représentée : Mme BOUIX Monique donnant pouvoir à Mme BALTASSAT Francine.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

M. LADREYT André est nommé secrétaire de séance pour suppléer Mme FOURET.

La séance débute à 20h32.

Le Conseil valide à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente et passe de ce fait à l'ordre du jour.

Madame le Maire notifie à l'ensemble des élus présents que différents points sont à ajouter à l'ordre du jour :

- Demande DETR 2018
- Demande DSIL 2018
- RODP pour le Code Bar

Les éléments annoncés précédemment dans la convocation comme la voirie et la révision des prêts ne sont plus à l'ordre du jour car de nouveaux éléments sont arrivés au secrétariat et ne nécessitent pas la prise de nouvelles délibérations. - POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

01 – COMPTE DE GESTION

Mme FOURET fait l'état du compte de gestion fourni par la trésorerie.

Après quelques explications sur les dépenses effectuées et recettes reçues, le Conseil passe au vote.

Mme FOURET quitte la salle car elle n'est pas habilitée à prendre part au vote.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

02 – COMPTE ADMINISTRATIF

Mme FOURET fait l'état du compte administratif.

Après quelques explications sur les dépenses effectuées et recettes reçues, le Conseil passe au vote.

Mme FOURET quitte la salle car elle n'est pas habilitée à prendre part au vote.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

03 – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2017

Mme le Maire expose à l'assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif (après production du compte de gestion), les résultats de l'exercice antérieur doivent être repris dans ce budget primitif.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

04 - TAUX D'IMPOSITION

Mme FOURET récapitule les taux d'imposition actuels et soumet au vote ceux qui doivent être appliqués.

Le Conseil décide de maintenir les taux actuels.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

05 - BUDGET PRIMITIF 2018

Mme FOURET fait l'explication des gros postes de dépenses et de recettes, que ce soit en investissement et en fonctionnement. Le budget est bien équilibré et les projets pourront être réalisés.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

06 – SUBVENTIONS COMMUNALES

Mme FOURET fait état des demandes de subventions des associations.

Il est décidé d'attribuer :

- 50 € au Centre Léon Bérard
- 50 € à l'ADAPEI
- 50 € au Téléthon
- 25 € par enfant labrousois adhérent à l'association « Les copains d'abord »

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Les élus se questionnent sur la continuité d'adhésion au Syndicat Ardèche Musique et Danse qui rencontre d'importantes difficultés financières et qui a doublé sa cotisation annuelle. Ce qui représente une charge de plus de 1400 euros par an. Certains élus pensent que ce montant est désormais très élevé, des associations plus locales pourraient bénéficier de cette aide communale. Ceci va faire l'objet d'une étude et sera représenté au Conseil Municipal.

Forfait communal annuel obligatoire : École publique du Cheylard : 46 € par enfant.

Mme FOURET et Mme TESTARD quittent la salle car elles ne sont pas habilitées à prendre part au vote, leurs enfants étant scolarisés dans cette école.

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

07 – DEMANDE DETR 2018

Mme le Maire expose la nécessité de définir le projet de mise en accessibilité de la mairie.

La mairie est le bâtiment qui n'a pas encore fait l'objet de modifications. Elle sera donc la priorité de la commune dans le cadre de l'Agenda D'Accessibilité Programmée.

De nombreux travaux sont prévus. Leur montant s'élève à environ 11 500 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide : d'approuver le programme des travaux, d'autoriser le lancement des consultations d'entreprises conformément aux dispositions du code des marchés publics, d'autoriser Mme le maire à signer tous les documents nécessaires à ces projets (marchés publics, conventions, autorisations d'urbanisme...), d'adopter le plan de financement suivant : auto financement et subvention DETR, de solliciter l'attribution de subvention, d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

La question de l'aménagement des WC publics se pose également et sera étudié dans les projets des années à venir.

08 – DEMANDE DSIL 2018

Mme le Maire rappelle que des travaux vont être engagés prochainement pour la mise en accessibilité de la mairie. Le montant des travaux étant sûr évalué, Madame le Maire propose de revoir l'isolation de la salle des archives et de l'accès afin de poursuivre les améliorations demandées par le Centre de Gestion lors du passage de l'ACFI.

De cette manière les travaux d'isolation, peinture et électricité doivent être chiffrés et une demande de subvention est nécessaire pour palier au financement.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

09 – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – LE CODE BAR

Madame le Maire rappelle que le périmètre d'occupation du domaine public par le Code Bar avait été fixé par délibération en date du 26 juin 2015.

Suite à plusieurs échanges, certains élus pensent que l'occupation prévu devant le lavoir pose un réel problème de sécurité (aller-retour des enfants etc...).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide : de retirer l'autorisation portant occupation sur la place du lavoir, d'autoriser Mme le Maire à signer la convention annuelle, de conserver le tarif de la redevance à 20 euros par an.

POUR : 6 CONTRE : 4 ABSTENTION : 0

Suite à l'ouverture de cette discussion, des élus proposent d'étudier la possibilité de déplacer l'arrêt de bus au niveau du parking qui sera aménagé prochainement en direction des Nonières, de sécuriser officiellement la place du lavoir en l'aménageant pour pallier à cette délibération et ne pas pénaliser les activités du Code Bar.

Les membres du Conseil échangent également sur l'éventuelle possibilité de faire passer à 30km/h la vitesse au centre du village et l'installation de ralentisseur. Cette proposition devra être étudiée en partenariat avec le département et la région.

INFORMATIONS DIVERSES

- Biens communaux – Projets 2019 :
 - Terrains multisport : Les subventions semblent difficiles à acquérir, Madame le Maire tente de compléter tout de même un dossier afin que d'éventuels fonds non attribués puissent revenir à la collectivité.
 - Ancienne école publique : Mme le Maire rappelle l'état dans lequel se trouve l'ancienne salle de classe. Des photos circulent. Elle propose ainsi de réhabiliter cette salle en appartement car le bâtiment se détériore largement. Des devis sont nécessaires afin de déterminer ou non la faisabilité du projet.

Fin de la séance : 23h23